



La diversité culturelle de demain se construit aujourd'hui

Communiqué de presse

13/04/2016

La Coalition française pour la diversité culturelle se félicite que la ministre de la Culture et de la Communication ait entendu les vives préoccupations de la filière musicale relatives aux nouvelles dispositions concernant les quotas radiophoniques de chansons francophones adoptées à l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la création.

Les quotas radiophoniques constituent la pierre angulaire de la diversité culturelle dans le domaine musical et contribuent largement au dynamisme de la production française, francophone et en langues régionales. Comme l'a dit la ministre lors du débat parlementaire, « Il faut (...) donner à tous les publics la possibilité de découvrir et d'aimer ce qu'ils ne connaissent pas encore ».

Aussi, la Coalition française pour la diversité culturelle salue la volonté de la ministre de la Culture et de la Communication de réexaminer la disposition adoptée le 21 mars et appelle à la préservation du dispositif des quotas radiophoniques.

Contacts presse

Pauline Ragot – 01 40 23 45 11 – pauline.ragot@sacd.fr

Ségolène Bunel - 01 40 23 47 92 – segolene.bunel@sacd.fr / www.coalitionfrancaise.org